



Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 septembre 2026

--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 30 septembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Lédie LE HIR	procuration à Aurélie TOUL
René CHAPEL	procuration à Florent TERRAUX
Christophe GUEGANTON	procuration à Julie LEON

Nomenclature ACTES 3.1.1.a	REGULARISATION D'EMPRISES A STREAD AL LEAC'H CESSION GRATUITE A LA COMMUNE
-------------------------------	---

Les parcelles cadastrées section BP n° 351 et 350, d'une superficie totale de 52 m², situées à Stread al Leac'h, correspondent à des emprises non régularisées sur une voie ouverte à la circulation publique.

Le propriétaire a contacté la commune afin de régulariser la situation par une cession gratuite au profit de la commune.

Après avis de la commission d'urbanisme du 9 septembre 2026, il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'acquérir gratuitement les parcelles cadastrées section BP n° 351 et 350, d'une superficie totale de 52 m², correspondant à des emprises de la voie publique, les frais afférents à cette acquisition étant à la charge de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Annexes :

1. Plan de situation
2. Plan de masse
3. Courrier du propriétaire

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 029-212901953-20261001-D_311A_300926-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme en Mairie le 1er octobre 2026

Le Maire,

Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,

Julie LEON